



## Les déchets acceptés en déchèterie

# Les déchets encombrants



CARTONS  
Kartoinak

### Que faire des cartons volumineux ?

Les cartons volumineux (type emballage de meuble ou d'électroménagers) doivent être amenés à la déchèterie. Ils doivent être propres, vidés de leur contenu (pas de polystyrène, de films plastiques), pliés et déposés dans la benne prévue à cet effet.



BOIS  
Zureria

Le bois : meubles démontés, chaises, palettes, planches, poutres, copeaux, portes et châssis en bois (sans vitres), caisses et cageots en bois,...



GRAVATS / INERTES  
Legarrak

Gravats (déchets non combustibles et imputrescibles) : briques, cailloux, pierres, tuiles, carrelage, terre, sable, béton, ciment, faïences (lavabos, cuvette WC, vaisselles, terres cuites, céramiques, porcelaine).



MÉTAUX  
Burdinak

Les ferrailles : évier en inox, baignoire en fonte, récipients métalliques, vélos, radiateurs, étagères, cuivre, plomb, aluminium, tôles en zinc, fils métalliques et électriques,...



TOUT-VENANT  
Gaineratekoak

Le tout venant : matelas, grands objets en plastique (meubles, tables, chaises, jouets, ...), polystyrène, sommiers, moquettes, fauteuils, canapés, objets composés de différents matériaux (moitié bois, moitié plastique par exemple), gouttières PVC, verre plats (mirroirs, vitres)



DÉCHETS VERTS  
Hondakin berdeak

Déchets verts : tontes de pelouses, tailles de haies et arbustes, petites branches, fleurs et feuilles.

Attention ! Ces déchets peuvent se composter dans votre jardin et permettent d'obtenir un engrais naturel d'excellente qualité. Pour éviter de saturer les déchèteries et réduire les coûts de traitement composter au maximum vos déchets de jardins. N'apporter en déchèterie que les excédents de déchets verts. Pour toutes informations sur le compostage : [www.nive-adour.com](http://www.nive-adour.com)



# Les déchets électriques et électroniques



## Comment reconnaître un DEEE ?

Par déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), on entend tous les produits fonctionnant soit par un branchement avec une prise électrique soit avec une batterie.



GROS  
ÉLECTROMÉNAGER

Tresneria  
larria

**Gros électroménagers froid (GEM F) :** appareils frigorifique (réfrigérateur, congélateur, climatiseur fixe ou mobile, ...)



PETITS APPAREILS  
MÉNAGERS

Etxe tresneria  
xehea

**Gros électroménagers hors froid (GEM HF) :** lave-linge, cuisinière, lave-vaisselle, sèche linge tables de cuisson, four, hotte aspirante, chauffe eau, convecteur, ...

**Petit électroménagers (petit appareil en mélange ou PAM) :** matériels informatique, ordinateur portable, bureautique, téléphonie, audio-visuel, micro-ondes, grilles pain, sèche cheveux, appareil à friser, aspirateur, centrale vapeur, ...



ÉCRANS

Pantailak

**Ecrans :** télévisions, plasma, LCD, moniteurs d'ordinateurs,...

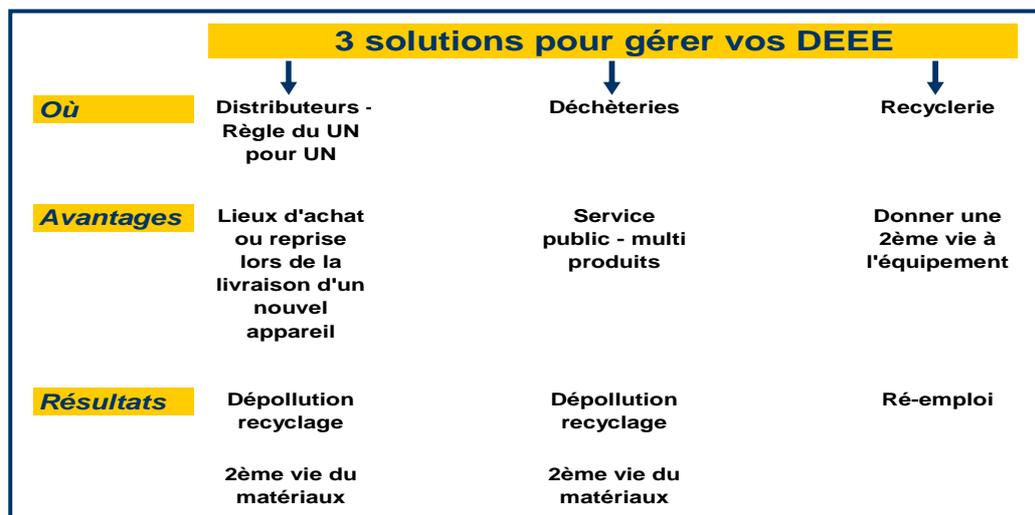


LAMPES

Ianpak

**Ampoules :** Tubes fluorescents, lampes à économie d'énergie, lampes à sodium haute et basse pression, lampes à vapeur de mercure, lampes à iodure métallique, lampes UV, lampes à diode électroluminescente.

**Attention !** Les ampoules à incandescence (filament) et les halogènes ne se recyclent pas et se jettent dans la poubelle traditionnelle (sacs noirs).



# Les déchets ménagers spéciaux



Etxe-hondakin bereziak



**DÉCHETS DANGEREUX  
DES MÉNAGES**

*Etxe hondakin  
lanjerosak*

Conservez toujours le produit chimique dans son emballage d'origine, n'enlevez pas l'étiquette d'identification, ne mélangez jamais les produits entre eux.



**BATTERIES**  
*Bateriak*

Produits pâteux : pots de peinture, vernis, colles, résines,...

Produits phytosanitaires : pesticides, engrais, désherbant et autres produits de jardinage



**PILES  
ET ACCUMULATEURS**  
*Pilak*

Produits acides : acide sulfurique, chlorhydrique,...

Bases : dégraissant ammoniac, soude caustique, ...



**HUILES DE VIDANGE**  
*autoko olioak*

Solvants : acétone, white spirit, toluène, diluant,...

Autres produits : bombes insecticides, aérosols, bidons vides, produits comburants, produits photographiques (radiographie, ...)

Déchets de soins : seringues,...



**HUILES DE FRITURE**  
*olio erabiliak*

Piles, batterie de véhicule,

Huiles minérales et végétales,

L'accès à l'intérieur de l'armoire DMS est interdit aux usagers. Pour déposer vos DMS, adressez-vous directement au gardien de la déchèterie qui procédera au rangement. Voir photo armoire DMS



*Comment identifier les déchets dangereux ?*

ça	ça	ça	ça	ça	ça	ça	ça	ça	ça
T - Toxique	T+ - Très toxique	O - Comburant	C - Corrosif	N - Dangereux pour l'environnement	E - Explosif	F - Facilement inflammable	F+ - Extrêmement inflammable	Xi - Irritant	Xn - Nocif
TUE	TUE	FAIT FLAMBER	RONGE	POLLUE	EXPLOSE	FLAMBE	FLAMBE	PIQUE	EMPOISONNE

## Les autres déchets



VERRES

*Berinakiak*

Emballages en verre : bouteilles, pots et bocaux en verre  
**SANS COUVERCLES NI CAPSULES.**

**Ne pas jeter dans les colonnes verre : ampoules électriques et halogène, vaisselle, faïence, porcelaine, casserole vitroceram, pots de fleurs**



JOURNAUX / REVUES

*Aldizkariak*

Journaux, revues, magazines, papiers.

**Pensez à bien enlever les films en plastique de suremballage enveloppant les revues**



CARTOUCHES ENCRE

*Tintontziak*



TEXTILES

*Oihalkiak*

Tous les textiles et vêtements doivent être propres et non déchirés (y compris cuirs, chaussures, peluches et jouets)



PNEUMATIQUES

*Pneumatikoak*

Exceptionnellement, les pneus sont acceptés mais en petite quantité

# Les déchets refusés

- Les ordures ménagères
- Les emballages ménagers à l'exception des emballages en verre
- Les déchets radioactifs de toute nature
- Les déchets explosifs (fusée, cartouche de chasse ou de tir, pétard, explosifs, ...)
- Les déchets issus d'opération de désamiantage
- Les graisses des bacs à graisse.
- Les bâches agricoles
- Les cadavres d'animaux
- Les carcasse de voiture ou tout autres pièces automobile à l'exception des batteries et huiles de vidange.
- Les appareils sous pression (bouteilles de gaz, extincteur, ...)
- Les déchets assimilés aux encombrants, déchets électroniques et électriques et déchets toxiques issus des activités hospitalières, artisanales, commerciales, industrielles et agricoles et plus généralement de toutes activités professionnelles.
- Les déchets non identifiés
- Bois contaminé par les termites
- Les boues de station d'épuration